

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge responsable des juges de paix magistrats, de madame Johanne White, pour un mandat s'échelonnant du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72963

Gouvernement du Québec

Décret 780-2020, 8 juillet 2020

CONCERNANT la désignation d'un juge coordonnateur adjoint de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 105.2 et 105.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec peut, lorsque les circonstances l'exigent, désigner parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de douze juges coordonnateurs adjoints et, de la même manière, déterminer la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 145-2018 du 20 février 2018, la désignation par la juge en chef de monsieur le juge Benoit Sabourin à titre de juge coordonnateur adjoint a été approuvée par le gouvernement, que son mandat s'est terminé le 25 février 2020 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge coordonnateur adjoint, de monsieur le juge Benoit Sabourin, et que son mandat s'échelonne du 26 février 2020 au 25 février 2023.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72964

Gouvernement du Québec

Décret 781-2020, 8 juillet 2020

CONCERNANT la désignation de juges coordonnatrices de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec désigne parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, dix juges coordonnateurs et, de la même manière, détermine la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 664-2017 du 28 juin 2017, la désignation par la juge en chef de madame la juge Lucille Chabot à titre de juge coordonnatrice a été approuvée par le gouvernement, que son mandat s'est terminé le 30 juin 2020 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 146-2018 du 20 février 2018, la désignation par la juge en chef de madame la juge Élane Bolduc à titre de juge coordonnatrice a été approuvée par le gouvernement, que son mandat s'est terminé le 25 février 2020 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge coordonnatrice, de madame la juge Lucille Chabot, et que son mandat s'échelonne du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2021;

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge coordonnatrice, de madame la juge Élane Bolduc, et que son mandat s'échelonne du 26 février 2020 au 25 février 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72965